



Séance du 19 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 13 décembre 2022

Date affichage : 23 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER - B. PY - T. SEGUIN - G. BRIOT adjoints - S. COLLILIEUX - F. LUPFER - C. HOTTINGER - R. KIFFER - Y. TESTON - S. TETOT - P. PARISOT - G. SALVI - C. LAMBOLEY - T. SCHLUMBERGER - M. STEVENOT - B. GRANDJEAN - M. FAIVRE - A. IPPONICH - M. HEQUET

Pouvoirs : C. AMAROT-HOUSSARD a donné pouvoir à M.C. FAIVRE - D. RANOUX a donné pouvoir à Y. TESTON - V. TRARI-MEDJAOUI a donné pouvoir à B. PY - S. LAMBERT a donné pouvoir à T. SEGUIN - P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET

Absents : MM. Q. COUVREUR - O. HOULLON

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2022/12/95

Renouvellement aide aux permis

Pour rappel, le Conseil Municipal par délibération en date du 04 avril 2022 a autorisé le versement d'une aide de 320 € au permis à destination des jeunes (15-25ans) contre une semaine de bénévolat.

4 jeunes ont ainsi bénéficié du dispositif.

Mme le Maire propose de renouveler ce partenariat et de fixer le nombre de bénéficiaires à quatre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à renouveler les conventions de partenariat,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

